

Compte rendu du Conseil Municipal du 7 octobre 2024

Présents : Elodie PASQUET, Christopher STONHAM, Isabelle Claude-Russo, Christian Le Baron, Thomas Le Batard, Clément Lesage, Nathalie Métivier, Arnaud SAINT-JAMES.

Absents excusés: Mickaël Rault, Hector Cuadrado Rica ayant donné pouvoir à Madame Isabelle Claude Russo.

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 2 septembre 2024 ;

Elodie PASQUET demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du 2 septembre 2024 : aucune remarque n'est formulée.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, approuvent le compte-rendu du conseil municipal du 2 septembre 2024.

2) Délibération relative à la demande d'adhésion de la commune de Blainville sur orne au SDEC ENERGIE ;

Elodie PASQUET, 1er Adjoint au Maire, informe les conseillers municipaux de la demande de la commune de Blainville sur orne pour adhérer au SDEC ENERGIE.

Vu, les statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer et actés par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu, la délibération de la commune de Blainville-sur-Orne en date du 13 mai 2024, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

Vu, la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 20 juin 2024, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

CONSIDERANT que la commune de Blainville-sur-Orne a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public », à compter du 1er janvier 2025.

CONSIDERANT que lors de son assemblée du 20 juin 2024, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne, à compter du 1er janvier 2025, sous réserve de la publication de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion au Syndicat avant cette date.

CONSIDERANT que, conformément à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- l'adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne est subordonnée à l'accord des assemblées délibérantes des membres du syndicat dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement ;
- les assemblées délibérantes des membres disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du SDEC ENERGIE pour se prononcer sur l'adhésion envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée favorable ;
- la décision d'adhésion est prise par le représentant de l'Etat dans le département.

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE, par courrier en date du 27 août 2024, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Madame Elodie PASQUET, 1er Adjoint au Maire soumet cette proposition d'adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne au SDEC ÉNERGIE au conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur cette demande et approuve l'adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne au SDEC ÉNERGIE.

3) Délibération relative à autoriser le 1er Adjoint au Maire à signer le bail de l'appartement ;

Le Conseil Municipal autorise le Maire de la commune, ou à défaut, le 1^{er} adjoint, Madame Elodie PASQUET, à conclure le bail d'habitation au profit de Monsieur Fabrice PARIS, sur le bien situé à VIEUX (14930), 3 rue du Bac de Fontenay, pour une durée initiale de 6 ans, moyennant un loyer annuel de 8 463,48 €, payable mensuellement et par avance le 5 de chaque mois, par douze termes de 705,29 €, et une provision sur charges mensuelle de 90 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Madame la 1ère Adjointe afin de signer le bail de l'appartement

4) Délibération relative à autoriser le 1er Adjoint au Maire à signer la convention de délégation, de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon concernant les aménagements cyclables ;

Il s'agit d'un projet mutualisé concernant la réalisation du schéma cyclable entre les trois communes : Vieux Feuguerolles-bully et Maltot.

Des projets communaux (liaisons entre Vieux/Maltot et Maltot/Feuguerolles-Bully) et communautaire (liaison Vieux/Feuguerolles-bully) de création de liaisons douces identifiés dans le schéma des mobilités adopté par le conseil communautaire le 27 avril 2023, les communes de Feuguerolles-Bully, Maltot, Vieux et la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon souhaitent coordonner et mutualiser les études de faisabilité (Tranche ferme) et les travaux de mise en œuvre (Tranche optionnelle).

Cette mutualisation d'opérations permet une optimisation des procédures et de leur budget.

1ère étape : tranche ferme : étude de conception jusqu'à la phase APD (Avant-Projet Définitif)

Les collectivités réunies dans la présente convention souhaitent disposer des études d'Avant-Projet de chacun des tronçons cyclables projetés afin d'une part d'identifier les conditions techniques et financières de leur réalisation, et de pouvoir saisir, d'autre part, les opportunités de co-financement qui pourraient se présenter.

La consultation de maîtrise d'œuvre, la passation du marché afférent et la conduite des études jusqu'au rendu de la phase APD relèvent de la tranche ferme de la présente convention. Chacune des parties s'engagent à sa réalisation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Madame la 1ère Adjointe afin de signer la convention de délégation, de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon concernant les aménagements cyclables

5) Questions et Informations diverses

* Décès de Monsieur MONEL le 18/09/2024 inhumation le 23 septembre à EVRECY puis VIEUX, une gerbe de fleurs a été commandée par la Commune et déposée par M LE BARON.

* Remplacement de Nelly LE BIGOT : en attendant l'arrivée de la nouvelle secrétaire : M Philippe CAILLIEZ viendra tous les mardis à partir du 22 octobre et ce jusqu'au 15 décembre (contrat CDG14, en attente d'une autre personne remplaçante).

* Information sur le dépôt du dossier « Commission Sociale Territoriale - prévoyance CDG 14 », obligation au 1er janvier 2025 :

Prévoit la participation obligatoire des employeurs territoriaux au financement des garanties de la protection sociale complémentaire de leurs agents publics, quel que soit leur statut.

Deux procédures possibles :

- soit un mécanisme de labellisation de contrats, avec une attestation à délivrer tous les ans pour avoir le droit à la participation,

- soit une convention de participation conclue entre l'opérateur et la collectivité.

L'administration employeur prend en charge une partie du montant des cotisations des agents.

(prévoyance : 7 € minimum / agent, à compter du 1^{er} janvier 2025) / Il faudra en délibérer sur un prochain CM, suite à la réponse du CDG14.

*L'agent communal est prolongé en arrêt maladie jusqu'au 25.10.2024.

*Point sur les différents contrats avec l'APAJH - M DUTEIL et Thomas Le Batard

*Discussion à propos de la diffusion dans la Commune d'un texte pour l'entretien des haies et des trottoirs par les Viducasses.

*Point sur les rétrocessions à la communauté de communes, des voiries de lotissement (Isabelle Claude-Russo).

*Point sur le schéma des eaux pluviales de la commune, annoté par F.Bonnet (Isabelle Claude-Russo).

*Drapeaux devant la Mairie : de nouveaux drapeaux ont été commandés pour remplacer ceux en place et en mauvais état.

*Bimestriel qui va sortir bientôt (Christopher Stonham)

*Retour sur la réunion-au niveau du canton (CD14) du mercredi 2 octobre par Isabelle Claude-Russo et Elodie Pasquet, notamment sur la fibre optique et sur la fermeture du réseau cuivre qui s'échelonnera à partir de 2027 et jusqu'en 2030 pour les foyers en ADSL.

*Retour sur les dossiers de subventions déposés, auprès du département (APCR et Amende de police).

Evènements à venir

- nouvelle édition de « être et jouer » (jeux de société) **22 novembre** prochain,
- **Dimanche 10 novembre** : Tous au verger,
- **Mars prochain au lavoir** – exposition photos de M. MOULIN, habitant de Vieux, ornithologue amateur. Thème : les oiseaux dans notre commune. Date du vernissage vendredi 7 mars à confirmer.

Secrétaire de séance : Arnaud SAINT-JAMES

La séance est levée à 22h45

Prochain conseil municipal lundi 4 novembre à 20h00